

AVIS A LA POPULATION

A compter du 8 mars 2017, le processus de délivrance des Cartes Nationales d'Identité sécurisées est aligné sur celui des passeports biométriques.

Ainsi, les demandes de Cartes Nationales d'Identité seront à déposer à la mairie de Guillestre équipées d'un dispositif de recueil pour la prise des empreintes numérisées.

Pour ce faire, il sera nécessaire de prendre rendez-vous au 04 92 45 04 03 au service d'accueil de la Mairie de Guillestre.

Les formulaires CERFA pourront être délivrés en Mairie de Vars.

Cependant, sous certaines conditions, la commune pourra disposer d'un dispositif de recueil mobile.

Le Maire,
Jean-Pierre BOULET

